



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2024

La séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 19 août 2024 à 20 :00 heures.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

Monsieur Rock Côté est absent

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanny Brochu.

NO-2024-08-087

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 19 août 2024 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Entente avec la MRC pour intérêt éolien pour tous promoteurs éoliens
5. Projets particuliers d'amélioration
6. Avis de motion
7. Correspondance
8. Varia
9. Période de question(s)
10. Levée de la séance

Que le point « Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

NO-2024-08-088

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON

APPUYÉ PAR : MARINA LEMAY

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2024-08-089

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de juillet 2024 totalisant 34 729.23 \$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 27 au 31 totalisant 23 517.87\$ et en autorisent le paiement.

Administration	1 377,83\$
Remises gouvernementales	17 037.43\$
Voirie	4 166.25\$
Station d'eau	1 119.93\$
Déchets domestiques	8 106.76\$
Urbanisme/loisirs	2 921.03\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois de juillet 2024.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

**NO-2024-08-090 ENTENTE AVEC LA MRC
D'INTÉRÊT ÉOLIEN POUR
TOUS PROMOTEURS ÉOLIENS**

M.Alex Vachon se retire n'est pas d'accord de la prise de décision.

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches a déclaré compétence en matière d'énergie éolienne afin de diversifier les retombées économiques dans les milieux et qu'une démarche d'accompagnement a été mise en place par la MRC lors d'intérêt éolien pour tous promoteurs éoliens;

ATTENDU QUE la municipalité est investisseuse dans tous projets éoliens;

ATTENDU QUE l'entreprise Boralex a manifesté un intérêt à évaluer le potentiel éolien d'un futur parc sur le territoire de la municipalité de **Saint-Adrien-d'Irlande**;

ATTENDU QU'une rencontre participative entre les conseils municipaux ciblés et l'entreprise Boralex a été réalisée le 9 mai 2024;

ATTENDU QUE la municipalité de **Saint-Adrien-d'Irlande** aura le loisir d'adopter une seconde résolution avant le dépôt de la soumission à Hydro-Québec pour un projet éolien en lien avec l'acceptabilité sociale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ANDRÉ MERCIER et **résolu unanimement** d'autoriser l'entreprise Boralex à débuter des démarches terrains dans le but d'évaluer le potentiel éolien sur le territoire de la municipalité de **Saint-Adrien-d'Irlande**.

ADOPTÉE

**NO-2024-08-091 PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION PAR
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE
(PPA-CE)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au **PAVL**;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes **V-0321** a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de MARINA LEMAY, appuyée par MÉLISSA TURGEON, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande approuve les dépenses d'un montant de **25 000\$** relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire **V-0321**, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

NO-2024-08-092

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT# 397
MODIFIANT
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO
348 SUR LES ÉOLIENNES**

Avis de motion est donné par le conseiller Alex Vachon de l'adoption lors de la prochaine séance le 3 septembre 2024 du règlement # 397 modifiant le règlement # 348 sur les éoliennes.

L'objectif étant d'augmenter les distances le plus possible entre les éoliennes et les maisons.

Cet avis de motion informe le public et les membres du conseil municipal de

l'intention de modifier le règlement existant, tout en fournissant des informations essentielles sur le sujet de la modification et la procédure à suivre.

NO-2024-08-093 CORRESPONDANCE

Aucune

NO-2024-08-094 VARIA

Aucun

NO-2024-08-095 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens assistent à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

NO-2024-08-096 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 26.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.